



INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour le suivi des travaux à parachever et pour le service après-vente, contactez Marie-Josée au **819 820-1545 poste 257** ou par courriel : **sav@lachance.qc.ca**.

Vous trouverez le dépliant explicatif de la garantie de vos portes et fenêtres en ligne au : [Garantie-résidentielle-à-vie-limitée_2022_FR.pdf](#). Vous trouverez ci-bas le numéro de commande qui vous sera nécessaire pour toute demande de service. Vos portes et fenêtres sont couvertes par une garantie à vie limitée selon les spécifications du fabricant. La demande peut être transmise par téléphone directement au fournisseur : **Isothermic au 819 566-6331**.

Numéro de commande Isothermic :

N'oubliez pas de faire votre transfert de compte auprès de **Hydro-Sherbrooke ou Hydro-Québec**. Vous pouvez le faire en ligne ou par téléphone afin de prendre à votre charge le compteur d'électricité en date de la prise de possession de votre maison.

Pour obtenir vos bacs à déchets, récupération et compost, nous vous invitons à vous présenter au bureau d'arrondissement ou à l'hôtel de ville de votre municipalité. **Des frais s'appliqueront pour l'achat de vos bacs.**

Pour obtenir de l'information sur votre courrier, adressez-vous **au service à la clientèle de Poste Canada au 1-866-607-6301**.

Si vous êtes absent lors du changement de votre serrure, vos nouvelles clés seront déposées sur le compteur électrique, **s.v.p. retournez la clé de chantier à l'un de nos bureaux de vente et conservez le porte-clés.**

Un arbre vous est offert et sera planté en façade de votre terrain. L'entreprise Jardin Pro est responsable de faire le choix de celui-ci selon votre terrain et les éléments environnants.

La ville peut exiger plus d'un arbre selon la dimension de votre terrain. Si tel est le cas, il sera de votre responsabilité de planter le ou les arbres supplémentaires.

MISE EN GARDE ET ENTRETIEN

DOCUMENT IMPORTANT À CONSERVER ET À CONSULTER RÉGULIÈREMENT

Terrassement

Nous nous assurons toujours de fournir un terrain avec de bonnes pentes et un drainage adéquat. Cependant, il est de votre devoir de laisser un libre écoulement aux pentes de terrain données. Sachez qu'un sol est constamment en mouvement et qu'il est important de laisser le temps à la pelouse de bien s'y enraciner.

Il est aussi fortement recommandé de faire traiter et aérer votre pelouse tous les ans. Lors de la tonte de votre pelouse, vous ne devez jamais la tondre à moins de 3" de longueur et ne jamais la laisser excéder 6" de longueur avant de la tondre. Un bon entretien de votre pelouse vous assurera une meilleure percolation du terrain.

Lors d'une demande de service après-vente en lien avec le drainage de votre terrain, la personne responsable vérifiera en premier lieu si un entretien adéquat de la tourbe a été fait. Advenant le cas où votre tourbe soit en mauvaise santé, il vous sera demandé de la ramener en bonne santé avant d'analyser votre demande. Il est de votre responsabilité de voir au bon entretien de votre gazon : engrais, aération et réensemencement.

Le terrassement de votre maison est fait selon les particularités naturelles de celui-ci. Le drainage, la percolation et l'état futur de la pelouse ne sont pas garantis.

Rallonges de gouttière

Installez une rallonge de 1,5 m à chacune de vos descentes de gouttière afin de vous conformer aux normes municipales. Lors d'épisodes de pluie en période hivernale, il est de votre responsabilité de vous assurer que l'eau ne reste pas emprisonnée entre les embâcles de neige et votre fondation.

Balcon de béton

Déglaçant : si vous avez un balcon de béton, vous devez vous abstenir d'utiliser des produits déglaçant pour les 18 premiers mois même si ceux-ci sont dits approuvés pour le béton. L'utilisation d'un tel produit pourrait faire désagréger la surface du béton (écaillage) si utilisé dans les 2 années suivant la mise en place du béton puisque les mécanismes de murissement du béton sont toujours actifs. **Une telle situation ne sera pas garantie.**

Il faut s'assurer de toujours conserver un dégagement de minimum 2" sous la dernière marche du balcon. Lorsque le sol gèle, il se gonfle et pourrait venir faire lever votre balcon et y causer des dommages permanents.

Thermopompe

Pour une thermopompe murale, vous ne devez pas descendre la température en bas de 18 degrés en mode climatisation. Un tel usage par temps chaud pourrait faire geler l'intérieur de l'appareil et causer un écoulement d'eau sur votre mur. Nous vous suggérons de nettoyer les filtres à l'intérieur de votre unité murale à l'intérieur de votre maison 2 fois/an, à l'aide d'un aspirateur.

Pour de l'information sur l'entretien de votre thermopompe : www.leprohon.com/entretien/

Échangeur d'air

Il est conseillé d'ajuster votre échangeur d'air en mode circulation intérieure et en première vitesse. Vous pouvez ensuite vous référer à la charte ci-dessous pour ajuster le taux d'humidité.

Température extérieure en degrés Celsius	Taux d'humidité maximum souhaitable pour une température intérieure de 21 Celsius
-12 et moins	30 %
-6 à -11	35 %
0 à -5	40 %
Été	90 %

Il est aussi recommandé de nettoyer les filtres à l'intérieur de l'appareil 4 fois par année, l'échangeur thermique à l'intérieur de l'appareil tous les ans et les conduits de ventilations tous les 3 à 5 ans. Le nettoyage des conduits devra se faire par un expert, vous trouverez les coordonnées d'Aspiro central sur votre échangeur d'air.

Pour plus d'explications sur votre échangeur d'air : www.aspirocentral.com/echangeur-dair/

Aspirateur central

Il est fortement conseillé de vérifier votre sac d'aspirateur régulièrement et de nettoyer le filtre à l'intérieur de l'aspirateur tous les 6 mois. Vider le sac au besoin, selon votre utilisation.

Entreposage des produits nettoyants sous l'évier

Il est important de toujours bien refermer vos contenants de produits nettoyants et de les ranger dans un endroit frais et bien aéré. Il n'est pas recommandé de les placer dans une armoire sous le lavabo de la salle de bain ou de l'évier de cuisine. Plus précisément, les produits contenant de l'acide chlorhydrique et/ou autres type de produits chimiques. Une étude a démontré que les contenants qui ne sont pas fermés hermétiquement laissent échapper des vapeurs nocives qui, à long terme, peuvent endommager la tuyauterie/robinet et causer des dégâts d'eau.

Robinet extérieur antigel

Vos robinets extérieurs sont antigels. Assurez-vous de ne rien laisser brancher dessus pour l'hiver sans quoi il risque de geler tout de même et briser la fondation.

Hotte de cuisine

Il est conseillé de nettoyer vos filtres de hottes de cuisine tous les 3 mois ou selon votre utilisation.

Plinthe électrique

Assurez-vous que rien n'obstrue vos plinthes électriques à moins de 6". Si votre plinthe est obstruée, cela peut causer des risques de feu et fera en sorte qu'elle sera aussi beaucoup moins performante pour la dissipation de votre chauffage.

Silicone

Vérifier les joints de silicone au pourtour de vos éviers, douches et baignoires. Ceux-ci nécessitent d'être refaits régulièrement selon l'usage. Cela fait partie de l'entretien général de la maison.

Nettoyage des égouts par la municipalité

Lorsque la municipalité procède au nettoyage des tuyaux d'égouts, il est recommandé de prendre certaines mesures afin d'éviter les éclaboussures, notamment:

- * Baissez le couvercle du siège de la toilette
- * Placez des serviettes sur le plancher autour de la cuvette

Malgré ces précautions, il est possible que des éclaboussures surviennent (*De là l'importance de toujours tirer la chasse d'eau de la toilette après chaque utilisation*).

Le phénomène d'éclaboussure est dû à la très grande pression d'air qui survient lors du nettoyage des tuyaux d'égouts et ne constitue en aucune façon un problème de plomberie dans votre résidence. **Malheureusement, la municipalité ne donne pas de préavis sur ces nettoyages, et ce, malgré plusieurs demandes de notre part et de la part de résidents.**

Bois traité

Il est recommandé de teindre ou de vernir le bois traité utilisé sur vos balcons et/ou patio. Il est aussi fortement conseillé de le faire dès la première année afin d'éviter les fendillements.

IMPORTANT

→ À FAIRE AUX 3 MOIS (Janvier – Avril – Juillet – Octobre)

- Nettoyer les filtres de hotte de cuisine.
- Nettoyer les filtres à l'intérieur de votre échangeur d'air.

→ À FAIRE AUX 6 MOIS (Avril – Octobre)

- Nettoyer les filtres à l'intérieur de votre unité murale Thermopompe.
- Vérifier le silicone au pourtour de vos éviers, baignoires et douches.
- Assurez-vous que vos plinthes électriques ne sont pas obstruées.
- Nettoyer l'échangeur thermique (cube) à l'intérieur de votre échangeur d'air.
- Vérifier le sac et les filtres à l'intérieur de votre aspirateur central.

Rendez-vous chez le notaire

Veillez noter qu'aucun représentant des Entreprises Lachance n'assiste aux rendez-vous chez le notaire pour la signature de l'acte de vente. Cette procédure est entièrement prise en charge par l'acheteur et le notaire.